



INFO LUTTES

N°14

Montreuil, le 07 mars 2023

LA CGT CHEMINOTS APPELLE À RECONDUIRE LA GRÈVE !

Un cheminot sur deux s'est engagé avec force dans la grève reconductible interprofessionnelle unitaire. Les jours à venir seront charnières.

Il faut amplifier la lutte !

8 MARS : ON SE BAT ENSEMBLE POUR L'ÉGALITÉ ET POUR LES DROITS DES CHEMINOTES !

Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes à la SNCF, comme dans les autres entreprises ferroviaires, demeurent malgré les discours des premiers dirigeants.

À la SNCF, en 2021, les écarts étaient de - 7 % à la qualification A (classe 1), - 8 % à la qualification D (classe 4), - 5 % à la qualification F (classe 6), - 13 % chez les TA et - 12 % chez les TB. Pour les contractuels, les écarts sont également importants. D'ailleurs, plus on monte dans les niveaux de rémunération, moins les femmes sont représentées.

Sur les déroulements de carrière, en 2021, à la SNCF, la part des femmes de la qualification C (classe 3) promues à la qualification supérieure n'est que de 17,5 %, alors qu'elles représentaient 20,6 % des effectifs sur la qualification C (classe 3).

Cela a des répercussions sur leur niveau de retraite et sur la possibilité d'atteindre la durée de cotisation nécessaire à une pension complète.

En 2021, la moyenne de pension annuelle d'un cheminot au statut était de 29 897 euros, alors que, pour une cheminote, elle était de seulement 26 308 euros, soit 12 % d'écart pour un départ au même âge !

Reculer l'âge d'ouverture des droits et augmenter le nombre d'annuités pour une carrière complète conduirait à réduire les pensions des cheminots et des cheminotes !

Mettre en place l'égalité salariale dans toutes les entreprises dégagerait 6,5 milliards d'euros de cotisations supplémentaires tout en augmentant le montant des pensions.

Pierre SEMARD

15 février 1887 - 7 mars 1942



9 MARS : ON SE BAT ENSEMBLE POUR LES DROITS DES JEUNES CHEMINOTS !

Les jeunes sont directement touchés par la faiblesse des salaires dès leur entrée dans l'entreprise.

Ils vivent quotidiennement les obstacles d'accès à un logement au regard des niveaux de loyer appliqués dans notre entreprise.

Leur engagement dans la bataille sur les retraites met en exergue leur volonté de faire bouger les choses.

Pour eux, comme pour nous, le contenu du travail, le juste paiement du travail, les conditions sociales et de vie sont au cœur des revendications.

Plus de jeunes, épanouis, heureux au travail, c'est le gage d'un développement de l'outil SNCF.

S'agissant des retraites, la réouverture du régime spécial et son extension à tous les cheminots est une nécessité !

La bataille engagée est interprofessionnelle mais elle est aussi intergénérationnelle !



NOUS SOMMES TOUS CHEMINOTS !



LA CGT PROPOSE :

Pour pérenniser notre système de retraite par répartition et un départ à 60 ans (50 et 55 ans pour les cheminots) :

- D'**augmenter les salaires** : ce qui permettrait des cotisations supplémentaires ; d'imposer l'égalité salariale femmes/hommes (+6,5 milliards) ;
- De **créer plus d'emplois** : 1 000 000 d'emplois (800 000 dans le privé, 200 000 dans le public) = 1,5 milliard de cotisations... ;
- D'**en finir avec les exonérations de cotisations sociales** : elles s'élèveraient, en 2023, à 84 milliards d'euros.

Ce ne sont que quelques exemples. Des moyens concrets existent pour financer nos retraites de manière pérenne.

L'emploi et les augmentations générales de salaires sont donc deux leviers essentiels pour financer notre régime de protection sociale et donc notre régime de retraite !

La direction SNCF a toute latitude pour améliorer la situation des cheminots et du service public ferroviaire !



ALLONS RÉCLAMER NOTRE DÛ !

À LA SNCF

- Taux de cotisation retraite au **régime spécial (RS)** : 47,94 %.
- Augmentations générales :
 - 2022 : 3,1 % (selon la direction).
 - 2023 : 3,9 % (selon la direction).

Cela a représenté **+ 86,55 millions d'euros** de cotisations versées au RS.

- Taux de cotisation retraite au régime général (RG) : environ 15 %.

Cela a représenté **+ 8,25 millions d'euros** de cotisations versées au RG.

1 000 emplois de cheminots créés **hors statut** tout de suite généreraient :

+ 7,31 millions d'euros de cotisations retraite au RG.

1 000 emplois de cheminots créés au **Statut** généreraient :

+ 23,37 millions d'euros de cotisations retraite au RS.

>> L'intégration des 35 000 cheminots contractuels au RS générerait :

+ 818 millions d'euros de cotisations retraite par an au RS.





Le 8 mars

en grève et dans les manifestations interprofessionnelles pour l'égalité femmes/hommes !

Le 9 mars

en grève avec la jeunesse et pour les droits des jeunes cheminots !

Le 10 mars

en grève et, à l'issue des AG, rassemblements et interpellations des directions de proximité, dans chaque site ferroviaire, pour l'emploi cheminot et nos salaires !

**TOUTES ET TOUS DANS
LES ASSEMBLÉES
GÉNÉRALES POUR
RECONDUIRE LA GRÈVE !
TOUTES ET TOUS EN
ROUTE POUR LA VICTOIRE !**



Pour être plus fort, vous aussi, adhérez à la CGT !
<https://www.cheminotcgt.fr/adherer/>

F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Fonction :
Grade :
Position de rémunération :
Etablissement :
Tél :
E-mail :



BULLETIN D'ADHESION

**RENFORCE-TOI !
REJOINS LA CGT DES CHEMINOTS**

Nom du secteur: Tél :
Syndicat : Tél :
Nom du contact :
Nom du syndiqué :

